Les participants à la première réunion de la chambre de compensation numérique représentaient des autorités chargées de réglementer divers aspects de l'économie numérisée. Ils ont évoqué des préoccupations communes suscitées par les disparités en matière d'information et de pouvoirs entre les citoyens et les prestataires de services dont ils dépendent. Les débats ont porté sur des questions d'intérêt commun à court et long termes, dont la portabilité des données, les «fake news» et la manipulation des électeurs, l'émergence de marchés de l'attention et l'opacité des algorithmes qui déterminent comment les données à caractère personnel sont collectées et utilisées. D'autres discussions ont abordé le risque de chevauchement entre plusieurs domaines du droit.

Quatre aspects à propos desquels les réglementations peuvent empiéter les unes sur les autres ou, au contraire, présenter des lacunes ont été examinés: les clauses et conditions injustes ou préjudiciables des plateformes numériques, les questions de sécurité liées aux objets connectés et aux applications, le phénomène des «fake news» et les effets à long terme des fusions entre grands groupes du secteur technologique. Ces questions pourraient être débattues lors de la prochaine réunion qui aura lieu à l'automne. Les participants ont commencé par définir des principes de coopération fondés sur l'expérience acquise afin d'échafauder des scénarios et d'envisager les options permettant de réagir à ces scénarios. Un canal de communication sécurisé devrait être mis en place pour les autorités qui souhaitent entamer des discussions dans le cadre de la chambre de compensation numérique.

Tous ces débats sont menés sans préjudice des compétences des autorités indépendantes et des réseaux existants.